

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	11	0	4

Date de la convocation
20 octobre 2022

Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mil vingt deux
et le vingt-quatre octobre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., ROCHER P., ARNAUD A., MIGNE J., Mmes VIDAL F., ROY S., BRUNETON M., AURELLE V., BONCOMPAIN C., *CHARBON D.*

Absent : Mme MARTEL D., Mrs GARRAGOS F., MICHEL A., FOURY D.

N° 24102022006**VERSEMENT SUR BUDGET
RESEAU DE CHALEUR (06203)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a décidé depuis le 1^{er} juillet 2022 de ne plus percevoir son indemnité de fonction de Maire de la Commune afin de faire valoir ses droits à la retraite.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal que l'intégralité de cette somme soit versée au paiement de l'annuité de l'emprunt fait par la Commune pour construire le réseau de chaleur communal qui alimente les logements sociaux de la commune à compter du 1^{er} juillet 2022.

Le montant de la somme à verser pour l'année 2022 s'élève à 9 404,52 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide d'accepter cette proposition et charge la secrétaire générale d'effectuer cette opération sur le budget Réseau de Chaleur (06203),

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 24 octobre 2022
Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,
Michel JOUBERT



SECRETARE DE SEANCE
Florence VIDAL

AR Prefecture

043-214300626-20221024-24102022006-DE
Reçu le 25/10/2022

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 25 octobre 2022

et publication ou notification
du 25 octobre 2022